

Monsieur le Président de la République,

À la suite d’informations provenant de l’ACAT-France, je souhaite exprimer ma vive préoccupation concernant la situation des minorités religieuses au Pakistan, en particulier celle des chrétiens, qui vivent sous la pression accrue des lois anti-blasphème.

De nombreuses organisations internationales de défenseurs des droits humains signalent des violations des droits fondamentaux ainsi que des restrictions sur la liberté de culte au Pakistan.

Face à cette situation, je vous prie de bien vouloir considérer les demandes suivantes :

- La libération immédiate des prisonniers de conscience et la création d’un mécanisme d’enquête indépendant pour juger les responsables de ces violations.
- L’abrogation de l’arsenal législatif utilisé comme arme de répression et comme entrave à la liberté religieuse.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d’agréer, Monsieur le Président de la République, l’expression de ma très haute considération.

NOM : SIGNATURE :

ADRESSE :

Son Excellence Monsieur Asif Ali Zardari
Président de la République islamique du Pakistan
S/c de Son Excellence
Madame Mumtaz Zahra Baloch
Ambassadrice du Pakistan en France
18, rue Lord Byron
75008 Paris

courriels : parepparis@mofa.gov.pk
secretariate.pakistan@gmail.com

ACAT-France 2025 © VOA - wikipedia

AGIR POUR UN MONDE DIGNE

MAI 2025



Au Pakistan, les églises catholiques et protestantes ainsi que des associations de défense des droits humains, alertent sur une recrudescence, depuis 2023, d’accusations de blasphème ciblant les minorités religieuses, notamment ahmadies et chrétiennes.

Si la liberté religieuse est garantie par la Constitution, la réalité est autre pour les quelque 3 millions de chrétiens du Pakistan. Victimes d’attentats, de conversions forcées ou de violences comme celles du quartier de Jaranwala dans le Pendjab qui ont eu lieu le 16 août 2023, les chrétiens doivent faire face à des persécutions croissantes.

Mariyum Lal et Newsh Arooj : symboles de la persécution des chrétiens

Le 9 avril 2021, Mariyum Lal, 54 ans, et Newsh Arooj, 21 ans, deux infirmières chrétiennes de Faisalabad, ont été arrêtées par les autorités pakistanaises pour avoir prétendument profané le Coran en nettoyant un casier. En représailles, Mariyum a été agressée au couteau par un employé musulman. En août 2024, un tribunal a rejeté une demande d’acquittement pour Mariyum Lal et Newsh Arooj. La Commission nationale catholique pour la justice et la paix continue de suivre leur affaire. Auparavant, Shagufta Kiran, une chrétienne, avait été condamnée à mort le 18 septembre 2020 pour avoir partagé des contenus jugés blasphématoires sur WhatsApp. Le climat de violence envers les minorités religieuses s’est intensifié en juin 2024, lorsque Nazil Gill Masih, un chrétien, a été tué par une foule qui le soupçonnait d’avoir brûlé des pages du Coran. Du dimanche 17 au vendredi 22 novembre 2024, l’association Aide à l’Église en détresse (AED) a organisé une « semaine rouge » pour sensibiliser le public au sort des chrétiens persécutés dans le monde. À cette occasion, les chrétiens du Pakistan ont manifesté pour demander la fin des meurtres de leurs coreligionnaires. Bien qu’aucune peine capitale n’ait été appliquée, ces affaires illustrent une recrudescence des accusations de blasphème, avec plus de 400 cas signalés depuis 2023.

Renforcement législatif et radicalisation des esprits

Le 17 janvier 2023, l’Assemblée nationale du Pakistan a voté un amendement à la loi sur le blasphème, augmentant la peine minimale à dix ans d’emprisonnement pour toute insulte aux proches du prophète Mohammed. Malgré la garantie constitutionnelle de la liberté religieuse, les lois deviennent de plus en plus strictes et sont souvent utilisées pour régler des conflits personnels ou commerciaux. La montée de groupes comme le Tehreek-e-Labbaik Pakistan (TLP) témoigne d’une radicalisation croissante. Ces groupes exercent des pressions sur les minorités religieuses et sont responsables de violences extrajudiciaires. La traque des accusations de blasphème s’est également déplacée vers les plateformes numériques, avec la création d’un tribunal spécial en septembre 2024 pour traiter ces cas.

L’ACAT-France demande l’arrêt des persécutions contre les chrétiens et appelle à mettre fin à l’utilisation abusive des lois sur le blasphème par les autorités pakistanaises, tout en plaçant pour une protection accrue des droits des minorités religieuses.

Retrouvez toutes nos actions sur [ecatfrance.fr](https://www.acatfrance.fr)

Oui, je participe à la lutte contre la torture

☐ J’adhère à l’ACAT-France pour un montant de 24 € la première année

☐ Je fais un don à l’ACAT-France

☐ 10 € ☐ 30 € ☐ 50 € ☐ 90 € ☐ libre €

Je recevrai un reçu fiscal me permettant de déduire 66 % de mon adhésion ou de mon don.

☐ Je souhaite m’abonner à la revue *Humains*.

Pour 12 € la première année, je recevrai 4 numéros

☐ Je souhaite recevoir des informations sur les legs, assurances vies et donations



Prénom

Nom

Mail

Adresse

Je renvoie ce bulletin à l’ACAT-France, 7 rue Georges Lardennois 75019 Paris. Chèque à l’ordre de l’ACAT.

Nous respectons vos données personnelles. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé. Elles sont destinées aux services de gestion et aux tiers mandatés par l’ACAT-France à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes ou faire appel à votre générosité. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités précitées et pour l’envoi de votre reçu fiscal. Vous disposez d’un droit d’accès, de modification, de rectification, de portabilité et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez demander à ce qu’elles ne soient pas communiquées à d’autres organismes. Pour toutes ces demandes, contactez l’ACAT-France : 01 40 40 42 43 / dpo@ecatfrance.fr



Soutenons et portons dans nos prières toutes les minorités, notamment chrétiennes, contre lesquelles le prétexte du blasphème est utilisé comme arme de répression et comme entrave à la liberté religieuse.

Georges Heichelbech, membre de la commission Théologie et du groupe de travail Sensibiliser les églises

AGIR EN CHINE ET AILLEURS

GRÂCE À VOUS

RDC. Jean-Jacques Wondo libéré !

Jean-Jacques Wondo, expert militaire belge d’origine congolaise, soutenu par l’ACAT-France, a été libéré le 4 février 2025 après plus de 8 mois de détention. Arrêté le 22 mai 2024 à Kinshasa pour des accusations infondées de « concepteur du coup d’État manqué », il a été condamné à mort en première instance et en appel. Sa libération fait suite à une vaste mobilisation de la société civile et d’organisations internationales, comme l’Union Européenne.

L’ACAT-France, milite pour l’abolition de la peine de mort partout dans le monde.



© DR. / PROFIL FACEBOOK



ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
@ACAT_France f ACAT France acat_france

CONTACT LOCAL

Je signe la carte

Je découpe la carte

J'envoie la carte

Ce n'est pas de votre faute si la torture existe, mais si elle recule c'est grâce à vous.

Votre signature peut changer un destin.

AGISSONS AVEC L'ACAT-FRANCE.

AGISSONS ENSEMBLE POUR UN MONDE DIGNE



Je soutiens les chrétiens pakistanais, face aux lois anti-blasphème

